



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de la
Jeunesse, des Sports et de la
Cohésion Sociale Nord-Pas-
de-Calais

Lille, le 3 mars 2015

Pôle Cohésion Sociale
Protection et Insertion des
Personnes Vulnérables

Affaire suivie par :
Laetitia DULION
Tél : 03 20 14 42 13
Courriel : laetitia.dulion@drjscs.gouv.fr

C.R.H.H.

Séance du 11 mars 2015

Politiques menées en faveur du logement et de l'hébergement des populations défavorisées

Les nouvelles compétences du comité régional de l'habitat et de l'hébergement amènent à présenter les politiques menées dans la région en faveur du logement et de l'hébergement des populations défavorisées et des populations immigrées.

Commentaires liminaires sur la région :

La région Nord pas de Calais est fortement marquée par la précarité. Ainsi, en décembre 2013, la région comptabilisait 214 119 foyers bénéficiaires sur RSA. En septembre, ils sont 221 471 (source CAF), 237 058 personnes bénéficiaient de l'APL (source INSEE) et 325 032 bénéficiaient d'allocations familiales. La région comptait à cette même date 453 430 bénéficiaires de la CMUC ce qui représente 11,2% de la population régionale (source CMU). Au regard des données INSEE, le taux de pauvreté à 60 pour cent a augmenté de 0,2 points entre 2010 et 2011. La région compte 382 601 demandeurs d'emploi en décembre 2014 dont 183 811 demandeurs d'emploi de longue durée et 62 781 demandeurs d'emploi depuis plus de trois ans (source : données DIRECCTE).

1 - bilan de l'année 2014 au travers de la gestion du BOP 177 – prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Action du BOP 177	Thème	Exécution
Action « hébergement et logement adapté	Veille sociale	10 331 347€
	Hébergement d'urgence	24 169 621€
	CHRS	56 807 344€
	Logement adapté	9 254 461€

Veille sociale :

En sus des dispositifs traditionnels (SIAO, 115, AJ) sont financées sur cette ligne les actions d'accompagnement à l'évacuation des campements illicites au travers de diagnostics individuels conduisant, si la situation du ménage le permet, à une admission en logement assortie d'un accompagnement social global spécifique.

Hébergement d'Urgence (HU) :

Financement des places d'HU et de la veille saisonnière. A noter que dans le cadre du Plan Territorial de Sortie de l'Hiver (PTSH), 416 places hivernales ont été pérennisées de façon à accroître le parc d'hébergement.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) :

Ligne de financement de 3 659 places de CHRS.

Logement adapté :*Maisons relais au 31 décembre 2014*

Le dispositif maisons relais-pensions de famille vise à stabiliser dans un logement pérenne une population isolée, fortement désocialisée, ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire. Ce dispositif est issu d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales et les bailleurs sociaux.

Tableau de suivi de la programmation au 31 décembre 2014 :

	Nord	PDC	total
Places ouvertes au 31/12/2014	743	264	1007
places en attente d'ouverture	177	63	240
dont Places en liste principale (financées)	147	0	147
dont Places en liste complémentaire secondaire (sous réserve de financement)	30	24	54
Total	920	327	1247

Le déploiement des maisons relais depuis leur création en 2002 a été progressif mais constant. Il s'agit d'une des principales innovations sociales mises en œuvre en matière d'hébergement pour répondre aux besoins spécifiques de certaines personnes marquées notamment par un parcours de désocialisation. D'autres projets sont à l'étude à partir des réflexions des PDAHI.

Intermédiation locative :

L'intermédiation locative vise à mobiliser le parc de logements privé tout en permettant un accompagnement. Il existe deux formes d'intermédiation locative : le mandat de gestion et la location/sous location.

Bilan provisoire au 31/12/2014 :

Département	Programmation			Réalisation		
	Mandat de gestion	Sous location	Total	Mandat de gestion	Sous location	Total
Nord	140	89	229	112	42	154
Nord « Un chez soi d'abord » - expérimentation		100	100		59	59
PDC	50	10	60	50	3	53
Total	190	199	389	162	104	275

Au 30 avril 2014, le nombre de logements captés s'élevait à 252 logements, soit un taux de réalisation de 65 % (252/389).

Dès 2014, les opérateurs ayant connu des sorties de logements de leur parc pour cause de fin d'accompagnement des ménages ont été invités à capter de nouveaux logements pour recevoir de nouveaux ménages. Cet exercice de captation se prolongera en 2015.

Accompagnement vers et dans le logement.

La programmation 2014 s'établissait à 1 073 977€ (Bop 177 + FNAVDL Non Dalo et Dalo)

	2014	Nord	Pas de Calais	Total
	Dalo (Bop 177)	172 554 €	174 342 €	346 896 €
	(FNAVDL) Non Dalo : tranche Ferme	200 296 €	202 371 €	402 667 €
	(FNAVDL) Non Dalo : tranche Conditionnelle définitive	161 371 €	163 043 €	324 414 €
	Total	534 221 €	539 756 €	1. 073 977€

2 – Perspectives 2015

Les orientations nationales du BOP 177 portent sur les points suivants :

- Maîtrise voire réduction du recours aux nuitées hôtelières en particulier dans les zones non tendues,
- Poursuite des travaux sur l'échelle nationale des coûts (ENC) concernant les CHRS,
- Poursuite de l'effort de création de maison relais pour atteindre l'objectif de 1 200 places.

A – La programmation budgétaire

Action du BOP 177	Thème	Programmation
Action « hébergement et logement adapté	Veille sociale	9 280 502€
	Hébergement d'urgence	15 640 776€
	CHRS	60 068 445€
	Logement adapté	9 596 681€

En 2015, les actions AVDL étant financées exclusivement par le FNAVDL (via la CGLLS), aucun financement d'actions au titre de l'AVDL sur les crédits du programme 177 n'est autorisé.

B – Restitution étude sur les maisons-relais

La Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale du Nord-Pas-de-Calais a souhaité lancer une évaluation régionale du dispositif Pensions de famille, dont elle a confié la réalisation au bureau d'études Ville et Habitat. L'évaluation a pour objectif de faire un bilan de l'existant, de ses atouts et de ses limites, mais aussi de mieux accompagner à l'avenir le développement et la gestion de l'offre.

Une journée de restitution de cette étude sera montée en 2015 en partenariat avec la FNARS.

C – Mise en œuvre de la loi ALUR

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) comporte des mesures destinées à améliorer les dispositifs relatifs au Dalo.

La loi ALUR a prévu notamment la consécration juridique des « SIAO » : ces derniers doivent assurer la jonction offre et demande pour l'hébergement d'urgence et l'insertion. Il est prévu également la fusion des PDAHI et du PDALPD. L'action est réalisée pour le Nord et en cours dans le Pas de Calais.

Il est prévu également l'augmentation des cas de saisine de la CCAPEX.

D – Elaboration des diagnostics à 360°

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 a souligné la nécessité d'élaborer des diagnostics territoriaux hébergement et logement partagés dits à 360°.

L'enjeu de ces diagnostics est de disposer, sur chaque territoire, d'une vision objectivée, globale et partagée des problématiques des personnes – de la rue aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement avec la mise en perspective de l'offre existante.

La démarche vise à dépasser les approches « sectorielles » du PDALPD, du PDAHI, des PLH et du PDH, un processus de concertation permettant de renforcer les dynamiques territoriales et la coordination des acteurs, et une déclinaison de l'analyse aux échelons infra-départementaux.

Compte tenu des nombreux travaux déjà produits en région, la démarche conjointe de la DREAL et de la DRJSCS consiste :

- à inventorier l'ensemble des diagnostics déjà réalisés par les différents acteurs locaux,
- à identifier d'éventuels manques dans le champ de l'analyse par rapport aux attendus du diagnostic à 360°, ou des partenaires éventuellement ou non associés.

Un temps de présentation aux partenaires extérieur sera programmé.

E – Plan triennal pour réduire le recours aux nuitées hôtelières

Afin de mettre fin à l'augmentation constante de l'hébergement à l'hôtel et offrir aux familles des conditions d'hébergements plus dignes et mieux adaptées à leurs besoins, le gouvernement engage un plan triennal pour réduire le recours aux nuitées hôtelières. Le plan a pour objectif d'ici 2017 de :

- Créer 13 000 places en dispositifs alternatifs sur trois ans, en réorientant les crédits destinés à financer de nouvelles nuitées hôtelières :
 - 9000 places en intermédiation locative
 - 1500 places en logement adapté
 - 2500 places d'hébergement dans des centres dédiés aux familles ou dans des logements sociaux vacants,
- Proposer des hébergements alternatifs aux 6000 demandeurs d'asiles actuellement hébergés à l'hôtel,
- Renforcer l'accompagnement social des personnes actuellement hébergées à l'hôtel.

Au total, 105 millions d'euros en trois ans seront réorientés :

66 millions d'€ par dégagement de 10 000 nuitées pour mise en place de dispositifs alternatifs
38,7millions pour des prises en charges alternatives à 6000 demandeurs d'asile actuellement hébergés à l'hôtel.